

Droits d'inscription

	Lieu de résidence*	Droits d'inscription	Frais de dossier (pour le 1 ^{er} enfant)
Élève en cursus complet	Résidant à Bordeaux	4 tarifs entre 0 € et 226 € selon quotient familial**	30 €
	Ne résidant pas à Bordeaux	432 €	30 €
Élève suivant l'un de ces dispositifs uniquement : - Pratique orchestrale - Musique de chambre - Chorale, chœur ou ensemble vocal - Atelier Découverte Théâtre - Dispositif AOC Cordes (Benauge) ou Cuivres (Argonne) - Cursus d'analyse musicale - Cursus de Formation musicale/chant choral (sauf Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur)	Résidant à Bordeaux	3 tarifs entre 0 € et 136 € selon quotient familial*	30 €
	Ne résidant pas à Bordeaux	tarif unique à 136 €	30 €
Élève en Aménagements Horaires Lycée (AHL)	Toutes provenances géographiques	4 tarifs entre 0 € et 226 € selon quotient familial**	30 €
Élève en CHAM, CHAD et S2TMD	Toutes provenances géographiques	Exonération sauf cas particuliers***	/

* Afin de bénéficier du tarif bordelais, il est impératif de fournir un justificatif de moins de 3 mois du domicile de la famille ou de l'élève ainsi que la copie complète de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de l'élève ou de la famille. Si les délais d'envoi de ces documents ne sont pas respectés ou si les documents sont incomplets, le tarif maximal hors Bordeaux de 462€ sera appliqué, même si les intéressés résident à Bordeaux.

** Calcul du quotient familial : revenu fiscal de référence 2020 divisé par 12 puis par le nombre de parts fiscales

Quotient familial situé entre :	Droits d'inscription	Frais dossier 1 ^{er} enfant	Total à payer
T1 : 0 à 500	0 €	30 €	30 €
T2 : 501 à 900	67 €	30 €	97 €
T3 : 901 à 1500	136 €	30 €	166 €
T4 : sup à 1501	226 €	30 €	256 €

*** Dans leur dispositif d'horaires aménagés, les élèves sont exonérés des droits d'inscription. Ces élèves devront toutefois s'acquitter des droits d'inscription afférents dans les cas suivants :

- pour les élèves musiciens (CHAM/S2TMD) : s'ils suivent l'enseignement d'un 2^e instrument, une discipline musicale ou un enseignement en danse, en théâtre ou en chant lyrique ;
- pour les élèves danseurs (CHAD/S2TMD) : s'ils suivent un enseignement instrumental, une discipline musicale ou un enseignement en théâtre ou chant lyrique.

Prêt d'instrument

Afin de permettre aux élèves qui le souhaitent de bénéficier du prêt d'un instrument, deux formules de prêt sont mises en place :

- un prêt de juin 2021 à juin 2022 au tarif de **105€**
- un prêt de septembre 2021 à juin 2022 au tarif de **84€**

Les élèves inscrits dans un dispositif AOC et qui bénéficient du prêt d'un instrument sont exonérés.